

## **RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR**

## **ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS**

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
  - Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
  - La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
  - L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
  - En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
  - Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
  - Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

#### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

#### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
  - Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
  - La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
  - La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
  - Prise en charge : pec@mupras.com
  - Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Asphalte Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)



158045

# Déclaration de Maladie : N° P19-0003840

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : <b>6081</b>	Société :		
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : <b>SAASAA AICHA</b>		Date de naissance :	<b>15-06-1955</b>
Adresse : <b>109, boulevard Sidi Hâmid CASA</b>			
Tél. : <b>0658490663</b>	Total des frais engagés :	<b>163,244</b>	Dhs

Cachet du médecin :			
Date de consultation :	03/04/23		
Nom et prénom du malade :	SARAS A. A.		Age:
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	Carcinome mammaire		
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 20/04/2023

Signature de l'adhérent(e) : 

**ACCIDENT**

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/04/23 CS			67	 Dr. LAHBAB Spécialiste en Médecine générale et de famille Spécialiste en Médecine générale et de famille Spécialiste en Médecine générale et de famille Spécialiste en Médecine générale et de famille

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>HARMACHE ALEXANDRE SARL AUJOURD'HUI Dr. ALEXANDRE HARMACHE Sidi Maârouf Casablanca Tel./Fax : 05 22 07 32 16 GSM : 06 61 60 54 68</i>	<i>10/01/2013</i>	<i>63100</i>

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<b>SERVICE LABORATOIRE INPE</b> <b>HOPITAL PRIVE CASABLANCA AIN SEBAâ</b> <b>INPE : 090063272</b> <b>279, Bd. Chefchaouni - Aïn Sebaâ</b>	28/4/23	B 80	500 DH

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

## Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	G	D	B	MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



AKDITAL

Centre International d'Oncologie Casablanca  
المركز الدولي لعلاج الأورام بالدار البيضاء

Dr. Kamal LAHBABI

Oncologue - Radiothérapeute

Ancien interne des Hôpitaux de Rennes

Ancien praticien de l'institut Bergonié-Bordeaux

PHARMACIE AHMED ALI  
SARL ALI  
Dr. Ali EL JOURFI  
Sidi Maârouf Casablanca  
Tel./Fax : 05 22 97 32 16  
GSM : 06 61 60 54 68

Casablanca, le.....

10/04/2023

Mme SAASAA Aicha

60100



1/ COTIPRED 20 MG

23,00 2 cp le matin à jeun pendant 1 jour

2/ ALLER-Z



1cp le soir

T = 63,00

-----  
médicaments à prendre 1 jour avant le traitement,  
le jour du traitement et 1 jour après traitement

Dr. Kamal LAHBABI  
ONCOLOGUE - RADIOTHERAPEUTE ①  
Centre International d'Oncologie de Casablanca  
4, Route de l'Oasis Rue des Alouettes - Casablanca  
Tél : 05 22 77 81 81 - Fax : 05 22 99 65 74

4, route de l'Oasis, rue des Alouettes, Casablanca  
Tél. : 05 22 77 81 81 - Fax : 05 22 99 65 74  
E-mail : info@ciocasablanca.ma  
Site web : www.ciocasablanca.ma

LOT : 221382  
EXP : 10/2025  
PPV : 23.00DH

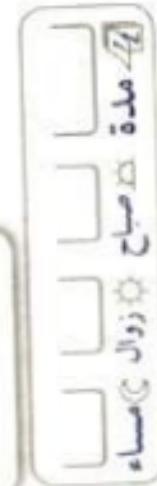


۱



أقراص مغلفة قابلة للكسر

7 x



**ALER-Z** 10mg  
7 comprimés pelliculés sécables



60



AMM N° 306 DMP/21/NCdP

RESPECTER LES DOSES PRESCRITES

# كوتبرد®

بردنزلون  
(ميتاسلفوبينزوات صوديك)

20 ملغ

20 قرصاً فواراً  
قابلة للكسر



## Formule :

Prednisolone ..... 20 mg (sous forme de métasulfobenzoate sodique)

Excipients ..... q.s.p. 1 comprimé effervescent sécable

Ce conditionnement contient au total quatre cents milligrammes de prednisolone (sous forme de métasulfobenzoate sodique)

Posologie, mode d'emploi, indications, contre indications, excipients à effet notable : voir notice

PPV : 40DH00

PER : 02 / 26

LOT : M717



bottu s.a.  
82, Allée des Casuarinas - Ain Seba - Casablanca  
S.Bachouchi - Pharmacien Responsable



AKDITAL

Centre International d'Oncologie Casablanca  
المركز الدولي لعلاج الأورام بالدار البيضاء

Dr. Kamal LAHBABI

Oncologue - Radiothérapeute

Ancien interne des Hôpitaux de Rennes

Ancien praticien de l'institut Bergonié-Bordeaux

Casablanca, le.....

03/04/2023

**MME SAASAA AICHA**

NFS

RDV prévu le 10/04/2023

*[Large handwritten signature over the stamp]*

**Dr. Kamal LAHBABI**  
**ONCOLOGUE - RADIOTHERAPEUTE (2)**  
Centre International d'Oncologie de Casablanca  
4, route de l'Oasis, rue des Alouettes, Casablanca  
Tél. : 05 22 77 81 81 - Fax : 05 22 99 65 74

**SERVICE LABORATOIRE - N°4**  
**HOPITAL PRIVE CASABLANCA AIN SEBAâ**  
279, Bd. Chefchaouni - Ain Sebaâ  
INPE : 05 22 77 272

4, route de l'Oasis, rue des Alouettes, Casablanca  
Tél. : 05 22 77 81 81 - Fax : 05 22 99 65 74  
E-mail : info@ciocasablanca.ma  
Site web : www.ciocasablanca.ma

279, BD Chefchaouni Aïn Sebaâ - Casablanca  
Tél. : 05 22 68 00 00 - Fax : 05 22 35 66 44  
RC : 431357 - IF : 34460126 - ICE : 002247038000079  
E-mail : direction@hpc.ma - Site web : www.hp-casablanca.ma

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE  
Dr. MRABET Mustapha  
Médecin Biologiste

AKDITAL

**Honoraires**

Dossier N°: 100423-898      du: 10/04/2023

Casablanca , le 10/04/2023

Médecin Dr :LAHBABI KAMAL

23-000878      N°Chambre

Patient :Mme SAASAA AICHA

Analyses	Cotation	Montant
NUMERATION FORMULE SANGUINE	80	107,200
Prélèvement sang veineux	1	11,750
	<b>Total B</b>	80
	<b>Total en dirhams</b>	100,00

SERVICE LABORATOIRE - N°4  
HOPITAL PRIVE CASABLANCA AIN SEBAA  
INPE : 080063272  
279, Bd. Chefchaouni, Aïn Sebaâ



**AKDITAL**

# Hôpital Privé Casablanca Ain Sebaa

## المستشفى الخاص الدار البيضاء عين السبع



Casablanca, le 10/04/2023

### Compte rendu d'analyses

Dossier N° : 100423-898    Pvt du: 10/04/2023 9:08  
**Mme SAASAA AICHA**  
 IPP Patient : 23-000878/23  
 Patient Ordinaire :  
 Prescrit par Dr LAHBABI KAMAL

Page : 1/1

### **HEMATOLOGIE**

#### NUMERATION FORMULE SANGUINE

##### NUMERATION

			Valeurs Usuelles	Antériorité
Globules blancs	:	4 090 /mm <sup>3</sup>	( 4000 - 10000 )	5940 (03/04/23)
Globules rouges	:	<b>3,51</b> 10 <sup>6</sup> /mm <sup>3</sup>	( 3,92 - 5,08 )	3,80 (03/04/23)
Hémoglobine	:	<b>9,60</b> g/dl	( 11,9 - 14,6 )	10,40 (03/04/23)
Hématocrite	:	<b>30,50</b> %	( 36,6 - 48 )	32,70 (03/04/23)
VGM	:	86,80 fL	( 82,9 - 98 )	86,00 (03/04/23)
TCMH	:	27,50 pg	( 27 - 32 )	27,30 (03/04/23)
CCMH	:	<b>31,60</b> g/dl	( 32 - 36 )	31,70 (03/04/23)
Plaquettes	:	261 000 /mm <sup>3</sup>	( 150000 - 450000 )	282 000 (03/04/23)

##### FORMULE

Polynucléaires Neutrophiles	:	64,00 %	Soit	2617/mm <sup>3</sup>	( 1500 - 7000 )	4051,08 (03/04/23)
Lymphocytes	:	<b>29,00</b> %	Soit	<b>1186</b> /mm <sup>3</sup>	( 1500 - 4000 )	1455,30 (03/04/23)
Monocytes	:	5,70 %	Soit	233/mm <sup>3</sup>	( 100 - 1000 )	409,86 (03/04/23)
Polynucléaires Eosinophiles	:	<b>0,50</b> %	Soit	<b>20</b> /mm <sup>3</sup>	( 50 - 500 )	5,94 (03/04/23)
Polynucléaires Basophiles	:	0,80 %	Soit	32/mm <sup>3</sup>	( 10 - 70 )	17,82 (03/04/23)

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons bon rétablissement

279, Bd. Chefchaouni Ain Sebaa - Casablanca  
 Tél. : 05 22 68 00 00 - Fax : 05 22 35 66 44  
 RC : 431357 - IF : 34460126 - ICE : 002247038000079  
 E-mail : direction@hpc.ma - Site web : www.hpc.ma

**Dr. SENTISSI Hamza**  
 Médecin Biologiste  
 INPE: 090063272